

# "LE CASSE MONTAGNE NE FERA PAS CARRIÈRE" À SAINT-JULIEN, UNE LUTTE DE 30 ANS

## LES RAISONS ET LES FORMES D'UNE LUTTE DE 30 ANS

Tout commence dans les années 80 : Saint-Julien-Molin-Molette voit s'éteindre les dernières usines textiles qui l'ont fait croître et prospérer pendant plus de deux siècles. Les emplois sur place se raréfient, des commerces disparaissent, la population décroît. De son dynamisme passé, restent de grands bâtiments qui peinent à trouver des repreneurs, le village étant à l'écart des grands axes de circulation et les bâtiments eux-mêmes ne correspondant plus aux normes industrielles modernes.

C'est alors qu'un projet « Art et Nature » de développement touristique et culturel est élaboré par l'équipe municipale, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles et du Parc naturel régional du Pilat. On invite des artistes et artisans d'art à venir faire revivre les friches industrielles et les locaux vacants. Sans avoir l'ampleur espérée, le projet prend forme et de nouvelles familles s'installent.

Quelques années plus tôt, l'ancienne carrière des Gottes, petite carrière locale sans impact important pour le voisinage et le village, a été reprise par une nouvelle génération de dirigeants qui décide d'amplifier son activité d'extraction et de concassage de granit. Elle obtient en 1983 une autorisation d'exploitation pour 30 ans au rythme de 50 000 tonnes par an sur une superficie de 7 hectares. En quelques années, la production va doubler – voire davantage, car les tonnages extraits sont invérifiables – et un trafic incessant de poids lourds transite par le centre du village. On ne voit pas comment ce serait compatible avec le développement touristique en cours. Et que dire de l'impact paysager ?

## L'ASSOCIATION "BIEN VIVRE À SAINT-JULIEN-MOLIN- MOLETTE"

Des protestations s'élèvent contre cette dégradation rapide de la qualité de vie, contestations dispersées et isolées d'abord, puis regroupées dans une asso-

ciation créée en mars 1995, « Bien vivre à Saint-Julien-Molin-Molette ». L'association rassemble d'une part les habitants des hameaux tout proches de la carrière, très affectés par le bruit, les poussières, les tirs de mines ; d'autre part les riverains du centre du village qui subissent surtout le trafic des poids lourds. Les nouveaux venus, artisans et artistes, qui voient s'effondrer la qualité de vie et l'attractivité du village, se sont naturellement joints à ces protestataires.

En 1998, ayant épuisé avec quinze ans d'avance tous les matériaux disponibles sur les surfaces autorisées par l'arrêté de 1983, l'exploitant annonce qu'il va demander une nouvelle extension pour extraire 150 000 tonnes par an.

Après avoir fait campagne sur le terrain pour sensibiliser la population, l'association constate qu'il est très difficile pour la plupart des habitants de se dresser contre un industriel qui procure des emplois, même en petit nombre. Les nuisances ne sont insupportables que pour une minorité. Des voix s'élèvent contre ces opposants qui veulent priver des travailleurs de leurs emplois, l'atmosphère du village se dégrade, un clivage s'installe et se durcit.

En janvier 2000, un arrêté préfectoral autorise l'extension de la carrière pour 5 ans. La production annuelle autorisée passe à 150 000 tonnes et le site s'étend sur 3 hectares supplémentaires. L'association s'engage alors sur le terrain juridique, pour attaquer l'autorisation au tribunal administratif. Cela implique un long et lourd travail de lecture de dossiers techniques, de constitution d'argumentaires, l'acquisition de connaissances en matière de procédures administratives et l'aide d'un avocat spécialisé. Les bénévoles déterminés prennent en charge le travail et les coûts. Au terme de plusieurs mois de procédure, l'association sera déboutée par le tribunal pour « non-respect de la procédure ».

En 2005, une nouvelle autorisation est accordée pour 15 ans sur la commune voisine de Colombier. L'association attaque à nouveau : elle gagne sur le fond après deux ans de procédure, l'arrêté d'autorisation est annulé. Mais c'est une victoire provisoire



et fragile puisque le préfet prend très rapidement un nouvel arrêté qui permet à l'exploitation de se poursuivre jusqu'à ce que la cour d'appel annule en 2008 le jugement du T.A., encore pour une raison de forme.

Dans les années suivantes, l'association reste vigilante sur les contrôles de bruit et de poussières, toujours faussés du fait qu'ils se font en coordination avec l'exploitant, donc jamais dans les conditions ordinaires de fonctionnement ; sur les pollutions de la rivière où se déversent périodiquement des coulées de boue ; sur les accidents de poids lourds et les dangers de la circulation dans le centre bourg. Mais le sujet est moins présent, on peut parler d'une certaine démobilitation.

Beaucoup pensent alors que la fin de la carrière est pour 2020, après la remise en état prescrite par l'arrêté de 2005. Donc, on patiente et on espère en se disant que rien n'est peut-être perdu.

En octobre 2014, un courrier de l'exploitant Delmonico-Dorel adressé au conseil municipal annonce son intention de demander une nouvelle extension de la zone à carrière sur Saint-Julien-Molin-Molette pour passer à une production de 500 000 tonnes par an.

## LE COLLECTIF DES HABITANT·E·S ET RIVERAIN·E·S

Un soir d'octobre 2014, à l'annonce du nouveau projet d'extension, 70 personnes du village se retrouvent pour former le Collectif d'habitant.e.s et de riverain.e.s. Lors de cette première réunion, l'inquiétude est grande quant à l'avenir du village et une certaine forme de colère se fait alors sentir. A l'époque, la première bataille de Notre-Dame-des-Landes a suffisamment marqué les esprits pour inspirer un imaginaire politique autour de la 'résistance active' capable de bloquer de pareils projets destructeurs.

Une revendication, simple et déterminée, estampille chacune des productions écrites et déclarations publiques : « *Nous sommes simplement citoyen.ne.s*



© M. Stora / © Glottes rebelles

de ce village, que nous avons choisi d'habiter et de défendre car nous l'aimons. Le Collectif d'habitant.e.s et riverain.e.s de Saint-Julien-Molin-Molette, réclame la remise en état du site conformément à l'arrêté préfectoral de 2005 et l'arrêt définitif de l'exploitation du site en 2020».

Pour atteindre ce but, qui semble être non négociable, le Collectif se retrouve au rythme d'une réunion mensuelle et s'organise en commissions horizontales (communication, action, presse, juridique, élu.e.s, automédia...) pour que toutes les composantes puissent

prendre part à la lutte, à leurs niveaux, avec leurs envies, leurs disponibilités et leurs savoirs.

La toute première nécessité repose sur l'information des habitant.e.s. Dans une commune où la politique municipale prône la discrétion et l'évitement des clivages, le Collectif a produit son propre organe de communication qu'il distribue gratuitement dans chaque foyer, le « Pirailon Mag ». Les premiers 10 numéros parus ont épluché, développé et mis à jour les arguments contre l'extension de la carrière.

Pour le Collectif, il s'agit de se faire connaître, d'aller aux réunions publiques, de rencontrer les différentes institutions en charge du territoire et enfin de convaincre habitant.es et élu.es de St Julien que l'intérêt de chacun.e est bien l'arrêt de l'exploitation en 2020. Des événements festifs, des soirées d'informations-débats et des manifestations sont organisés jusqu'à Annonay, Saint-Étienne et Lyon. Peu à peu, la mobilisation s'élargit, dans une idée de convergence avec d'autres luttes comme celles contre l'autoroute A45 ou le Center Parc de Roybon, et renvoie ainsi au carrier et à l'État un nouveau type de rapport de force. Aujourd'hui à Saint-Julien, travail de fond et information, recours en justice, manifestations et actions directes non-violentes rythment l'activité du collectif. Nous sommes déterminé.es à ne pas laisser le village s'éteindre pour les simples intérêts mercantiles du carrier et, quelles que soient les pressions, nous ne lâcherons rien.



**Janine Crozier et Camille de Saint-Julien**

[www.stopcarriere.noblogs.org](http://www.stopcarriere.noblogs.org)